




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**FRANCE.**

Paris, le 21 décembre. — Il paraît certain que l'intention du roi est d'aller faire un voyage sur toute la ligne du Nord, après la prise de la citadelle d'Anvers et lorsque nos troupes seront de retour sur le territoire français. S. M. se rendrait d'abord du côté de Strasbourg, et elle irait ensuite passer en revue les troupes de l'armée du nord, auxquelles elle distribuerait des décorations. La reine et madame Adélaïde auraient aussi le projet de se rendre alors à Bruxelles, pour y rester une quinzaine de jours à la cour de la reine des Belges.

— M. Lehon, ambassadeur de Belgique, est arrivé à midi trois quarts au ministère de la guerre; après une courte visite, il s'est rendu à l'ambassade d'Autriche, où il est resté une demi-heure, et il est ensuite allé aux Tuileries.

— M. le général Gourgaud est de retour à Paris de sa mission à Anvers.

— MM. les chefs de bataillon Borelly et Richemont et le lieutenant Duverger, cités avec éloge dans le rapport sur la prise de la lunette St-Laurent, sont fils de trois lieutenans-généraux de l'ancienne armée (dont un existe encore) et qui ont fait toute les guerres de la révolution.

— Les enrôlemens pour la légion étrangère se font tellement multipliés que l'on a reconnu la nécessité de la dédoubler et d'en faire deux régimens; son effectif est en ce moment de plus de six mille hommes.

— Les deux régimens seraient sous le commandement du général Schneider.

— Il paraît d'après des nouvelles de Toulon que les troupes françaises actuellement en Morée vont rentrer en France.

— On lit dans le Temps :

L'armée hollandaise n'a fait aucune démonstration; la flotte est à l'ancre sous le canon des forts du Bas-Escout. La garnison de la citadelle se borne à défendre les approches des remparts: le général Chassé paraît avoir renoncé à ces brusques sorties dont la résolution fait le succès, et qui compromettent mal au caractère flegmatique de ses soldats. Cependant il envoie à La Haye des bulletins où ses pertes sont dissimulées et celles de l'armée française exagérées outre mesure. Les journaux hollandais, brochant sur ce thème des amplifications encore plus ridicules, racontent au peuple anglais que nous avons perdu plus de 2000 hommes, que deux régimens entiers se sont débandés, et que le maréchal a été réduit à dégrader publiquement le général qui les commandait.

C'est avec ces contes en l'air que l'on croit affaiblir l'impression produite par la valeur française. Nous plaindrions le général Chassé s'il n'avait d'autre moyen de résistance que les innocentes diffamations de la presse orangiste. Nos soldats savent vaincre autrement, et surtout parler avec plus de modestie de leurs victoires.

— Qu'on lise les rapports du maréchal Gérard; on sent, à cette simplicité vraie de récit, que la main qui écrit est aussi celle qui agit; ils ont la naïveté des dépêches de Bonaparte dans la campagne d'Italie. Nous ne parlons pas des bulletins de la grande-armée, qui étaient calculés dans un but politique, et où le général s'effaçait pour montrer l'empereur.

— Les dernières lettres de La Haye ne font point mention des mouvemens de l'armée hollandaise pour venir au secours de la citadelle. Les mouvemens de concentration qu'on a remarqués du côté de Berg op Zoom paraissent avoir été déterminés, parce que cette place renferme de nombreux approvisionnemens dont le transport était devenu très difficile à cause des mauvais chemins.

**BELGIQUE.****SIÈGE DE LA CITADELLE.**

Anvers, le 22 décembre.)

Le feu de la batterie de brèche et de la contre-batterie est devenu très vif à la pointe du jour, ainsi que celui des assiégés, qui tirent à petites charges des bombes qui tombent dans ces batteries, et qui ont produit des ravages. Le feu de mousquetterie que font les assiégés derrière ce qui reste de parapet au bastion n° 2, par les créneaux formés de sacs de terre, n'est pas meurtrier.

La brèche est fort avancée; elle a ouvert la moitié de la face gauche du bastion: le mur de masque est détruit; on s'occupe maintenant à ruiner les contreforts qui retiennent encore les terres.

On présume que la brèche sera praticable demain. Mais les feux du flanc droit du bastion n° 1 ne sont pas encore éteints.

La descente souterraine du fossé, et celle qui est faite à ciel ouvert, sont arrivées jusqu'à la maçonnerie de la contrescarpe.

Le gros mortier a lancé aujourd'hui 8 bombes, dont l'effet est extraordinaire par leur enfoncement à leur chute et par leur explosion.

Un déserteur hollandais, arrivé ce matin, a déclaré qu'il avait été témoin de la chute de la première bombe, qui avait produit une excavation de trois mètres dans la terre-plein de la courtine entre les bastions 1 et 5, et dont les éclats avaient jeté la consternation parmi les hommes de service. (Moniteur.)

**ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.**

Berchem, 22 décembre (soir.)

*Vingt troisième journée du siège.*

La nuit et la journée viennent de s'écouler sans incident.

Je vous ai dit hier que les revêtemens du bastion de Tolède ne présentent pas autant de résistance qu'on s'y attendait, et que le mur d'enceinte de la lunette St-Laurent l'avait fait supposer d'abord. On voit distinctement les ravages que font les boulets, et si on avait calculé dans le principe que huit jours seraient nécessaires pour former une brèche praticable, l'action de la batterie depuis que son feu est ouvert permet de raccourcir ce délai dans quarante-huit heures la brèche sera praticable.

On forme beaucoup de conjectures sur le parti que pourra prendre alors le général Chassé.

La supposition qui me paraît la plus raisonnable, c'est qu'il capitulera. C'est à ce qu'il me semble, la conséquence du système, tout passif, de défense qu'il a adopté dès le principe, ne sachant retarder nos travaux par aucun coup d'audace, mais ne cédant rien cependant qu'au moment où il ne peut plus le défendre sans mettre à découvert ses soldats.

Une autre raison plus concluante semble ne pas laisser de doute sur le parti qu'adoptera le général Chassé quand la brèche sera ouverte.

Voici, d'après des documens certains, la composition de sa garnison :

Il a trois bataillons de la dixième division, un de la septième et un de la neuvième. Ces cinq bataillons présentent un total d'environ quatre cents officiers, qu'on considère comme généralement bons, ce nombre d'officiers forme une proportion plus forte que d'habitude, peut-être est-ce avec intention? sauf trois ou quatre compagnies d'élite, ces cinq bataillons n'ont que d'assez tristes soldats, parmi lesquels un peu d'ensemble n'est conservé que par l'énergie du corps d'officiers. Avec ces cinq bataillons, le général a quatre cents bons artilleurs.

Mais ce n'est ni avec ses cadres d'officiers, ni avec ses artilleurs, qu'il pourra soutenir un assaut, qui sera conduit avec vigueur si j'en juge par la disposition actuelle des esprits.

Nous touchons donc au dénouement; et l'on peut croire que le général en chef calcule ainsi lui-même. En effet, on se rappelle la lettre du maréchal Gérard au ministre de la guerre de France, dans laquelle le général français semblait entrevoir la possession des forts occupés par les Hollandais au milieu des inondations de la rive gauche, comme conséquence de la prise des défenseurs de la citadelle. Aujourd'hui les batteries établies sur l'une et l'autre rive de l'Escaut à Burght et à Hoboken, me semblent une confirmation de cette espérance en ce que leur but est non-seulement d'intercepter les communications actuelles de la citadelle avec la Tête-de-Flandre, mais même d'empêcher plus tard la retraite de Chassé dans cette autre forteresse.

Au surplus l'événement si prochain de l'assaut devrait nous dispenser de conjectures s'il était possible de détourner un instant sa pensée d'un fait d'armes qui a déjà coûté tant de pertes cruelles.

Les raisons que je viens de donner suffisent pour rendre probable une capitulation avant l'assaut. Que si le général hollandais obtient, par le moyen de ses officiers, assez d'influence sur sa garnison pour la décider à attendre de pied ferme une crise qui peut être suivie d'un massacre qu'il ne serait peut-être plus alors au pouvoir de personne d'empêcher; encore dans ce cas peut-on espérer que la lutte sera courte. Les dispositions prises, et l'élan qui caractérise le courage des soldats français laisseront à peine le temps à la garnison de diriger sur les assaillans une décharge d'artillerie et deux ou trois décharges de mousquetterie. Il ne restera plus ensuite à Chassé d'autre retraite qu'un réduit intérieur, espèce de cavalier défendu, dit-on, par un fossé assez profond mais sans eau, derrière lequel alors il espérait en vain une capitulation.

Quelques jours encore donc et nous touchons au terme, heureux si l'habileté du maréchal Gérard réussit à faire tomber à la fois et la citadelle et les forts de la Flandre zélandaise. La France et la Belgique pourront alors lui rendre des actions de grâce.

Vous avez imprimé hier, que la batterie de brèche tirait six mille coups par 24 heures. C'est mille coups seulement qu'il faut dire, et ce nombre suffit pour user promptement les pièces. Plusieurs depuis le commencement du siège on déjà dû être remplacées.

Aujourd'hui comme hier, la route de Berchem à Anvers a été assez dangereuse. Pendant que le roi Léopold l'a parcourue hier, au petit trop des chevaux, en retournant d'Anvers à Bruxelles, on a pu entendre assez distinctement siffler un bon nombre de boulets, dont on voit les traces sur quelques maisons de l'un et de l'autre côté de la route.

Voici quelques renseignemens sur la position respectives des bastions de la citadelle :

La citadelle compte cinq bastions, savoir : celui de Tolède, n° 1, de Pacciotto n° 2, d'Albe n° 3, Du duc n° 4, et Fernando n° 5. Les bastions de Tolède et de Pacciotto font face à la plaine, le premier ayant le fort Montebello sur la gauche de la lunette Saint-Laurent sur la droite, le second ayant celle-ci sur la gauche de la lunette du Kiel, sur la droite. Les bastions d'Albe et du Duc regardent l'Escaut, le premier battant toutefois de sa face gauche la lunette du Kiel, le second battant de sa face droite la ville d'Anvers; reste enfin le dernier bastion de Fernando placé devant la ville, et donnant sur l'Esplanade.

« Quatre fortes demi lunes combinent la défense des bastions ; elles sont placées , la première entre les n° 1 et 2 , en face la lunette St-Laurent , la seconde entre les n° 2 et 3 , en face la lunette du ciel , la troisième entre les n° 3 et 4 sur l'Escout , et la quatrième entre les n° 4 et 5 , avançant sur l'Esplanade. »

BRUXELLES, LE 23 DÉCEMBRE.

Le ministre de la guerre vient de commander , dit-on , 3,000 fusils Robert à la maison Berh et Hanquet.

— Une épisode de la révolution belge a fourni le sujet du mélodrame représenté à la Porte Saint-Martin sous le titre de *l'Homme à la blouse*. Un premier acte assez faible , un second dans lequel se trouvent plusieurs scènes d'un grand effet , au troisième acte la double arrestation de M. Thorn et de M. Pescadore , qu'on ne s'attendait guères à voir figurer , quant à présent , dans un mélodrame ; le jeu pathétique de Mlle. Noblet : tels sont les élémens divers qui ont conduit la pièce jusqu'au dénouement au milieu de nombreux applaudissemens. Les auteurs de ce nouvel ouvrage sont MM. Frédéric Soulié et Emile Leroyer.

— On remarque dans le nombre des brevets d'invention et d'importation que le gouvernement a délivrés depuis la révolution une progression marquée qui est une preuve de plus d'une reprise industrielle.

Dans les quatre derniers mois de 1830 , quatre brevets seulement ont été délivrés ; en 1831 , nous en avons compté quatorze. Depuis le commencement de 1832 , il y en a eu 32 d'accordés. Il pourra en être délivré quelques-uns encore avant le 1<sup>er</sup> janvier.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Dans la séance du 21 décembre , la chambre a entendu les rapports de plusieurs pétitions.

Séance du 22 décembre. — M. Corbisier fait un rapport sur la proposition de M. Zoude. Ce rapport sera imprimé et distribué.

L'ordre du jour est le vote définitif sur le budget des voies et moyens.

On revient sur les articles amendés , ils sont tous adoptés successivement et avec quelques légères modifications.

M. le président : On va passer à l'appel nominal.

M. Dumortier demande qu'avant le vote , le ministre s'explique sur la démarche qu'il entend suivre.

M. le ministre de la justice fait remarquer que le vote des recettes n'est pas précisément un vote ministériel , un vote politique ; car , malgré le vote , le ministre ne peut disposer d'une obole. C'est le budget des dépenses qui appelle un vote de confiance : sous ce rapport , on peut passer outre. L'orateur ne s'oppose pas d'ailleurs à ce que M. le ministre des affaires étrangères donne des explications ; mais il n'est pas préparé , et les explications seront d'une nature assez grave pour exiger qu'elles soient débattues en conseil des ministres.

MM. Gendebien et de Robaux insistent pour que les explications aient lieu avant le vote ; mais malgré leur instance , on passe à l'appel nominal dont voici le résultat :

Votans : 82. Oui , 53 ; non , 29. Le budget est adopté.

On voté pour :

MM. Bouqueau-de-Villeraie , Cogen , Cols , Coppieters , Corbisier , Davignon , de Bousies , de Haerne , Deleuw , Delafaille , F. de Mérode , V. de Mérode , de Nef , de Robiano , de Sécus , de Terbecq , de Theux , Devaux , d'Huart , Dubois , Dubus , Dugniolle , Duvivier , Fortamps , Hélias d'Huddeghem , Hye-Hoys , Jonet , Lardinois , Lebeau , Legrelle , Liedts , Mary , Milcamps , Morel-Daneel , Nothomb , Olislagers , Pirmez , Polfwiet , Poschet Raymakers , A. Rodenbach , C. Rodenbach , Rogier , Ullens , Vandenhove , J. Verdussen , M. Verdussen , Van Houbouck , Verdussen , H. Vilain XIII , Vuylsteke , Zoude et Kaikem.

Ont voté contre :

MM. Angillis , Bergier , Coppens , Dautrebande , H. de Brouckère , d'Elhougue , Demeer-de-Moorseel , de Renesse , de Robaulx , de Roo , Desmaizères , E. Desmet , de Tiecken de Terhoven , d'Hoffschmidt , Donnis , Donny , Dumottier , Fallon , Gendebien , Jacques , Julien , Levae , Meus , Seron , Speelman , Vergauwen , Verhogen , Watelet et Thienpont.

M. le ministre de la guerre présente ensuite un projet de loi qui fixe le contingent de l'armée sur le pied de guerre de 1833 à 110 mille hommes non compris la garde civique mobilisée ; le contingent de la levée de 1833 à un maximum de 12 mille hommes qui sont mis à la disposition du gouvernement.

Ce projet est renvoyé à une commission spéciale.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi météaire.

Les articles 1 , 2 , 3 , 4 et 5 du projet sont adoptés sans modification.

Nous les ferons connaître ainsi que l'article 6 , qui est composé de plusieurs dispositions additionnelles proposées par divers membres , et qui n'ont amené aucune discussion intéressante.

La séance est levée à 3 heures et demie.

LIÈGE, LE 24 DÉCEMBRE.

On s'occupe , depuis quelque temps , de l'organisation de la compagnie garde civique à cheval. Elle assistait à la revue qui a eu lieu le 16 de ce mois , à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi. C'est le 29 que doivent avoir lieu les élections pour la formation du cadre de cette compagnie.

— Les nouvelles de la Hollande apportées par le *Handelsblad* du 22 , ne présentent absolument aucun intérêt. On peut seulement remarquer qu'on commence à préparer les esprits à la chute prochaine de la citadelle.

— On lit dans le *Messenger de Gand* :

« Hier au soir entre 10 et 11 heures nos prisonniers ont été transférés de la citadelle à la prison civile et militaire dans quatre voitures , avec dix-sept gendarmes.

« Le sieur Felix De Roi , compositeur au *Messenger de Gand* , a été écorché , sous la prévention du fait prévu par l'article 65 du code pénal militaire.

— Les officiers du 2<sup>e</sup> régiment de ligne , voulant donner à leur brave et digne chef le colonel Dollin Dufresnel , un témoignage de leur vif attachement , et de leur estime pour ses qualités militaires , viennent de lui offrir un sabre d'honneur.

Ce faible tribut rendu aux éminentes qualités de ce respectable officier a été reçu par lui avec une émotion difficile à décrire.

— Le sieur Florent Filliot , de Verviers , a obtenu du gouvernement un brevet de dix ans , pour l'invention d'une nouvelle machine à tondre les draps.

— On écrit de Middelbourg , le 19 décembre :

C'est le capitaine Lucas qui va prendre le commandement de la frégate *l'Eurydice* qui prendra dans l'Escout le pavillon du vice-amiral de Man.

Le capitaine Lucas a servi dans la marine militaire de l'empire français ; c'est un homme de beaucoup de résolution ; il a assisté à la bataille de Trafalgar où il s'est distingué. En 1827 , il commandait un des vaisseaux de ligne faisant partie de l'expédition envoyée aux Indes orientales ; une tempête affreuse s'étant élevée en vue des côtes de la Hollande , un officier supérieur embarqué sur la flotte , exigea du colonel Lucas que , contrairement à ses instructions , il débarquât les troupes qu'il avait à son bord. Pour toute réponse le colonel Lucas lui brula la cervelle et fit jeter à la mer par ses matelots un sergent et deux soldats qui avaient cru devoir élever les mêmes prétentions que leur commandant.

— On lit dans la *Gazette universelle d'Augsbourg* l'article de Berlin , le 18 décembre :

Notre gouvernement a jugé convenable de demander au gouvernement français des explications sur la concentration d'un corps d'observation français sur le Rhin. A cet effet , M. de Werther s'est adressé au duc de Broglie pour apprendre les raisons qui ont rendu nécessaire une mesure si extraordinaire. Il paraît que sur ce point notre plénipotentiaire a obtenu des éclaircissemens satisfaisans. Le gouvernement français n'a pas en vue une concentration de troupes sur le Rhin , il ne veut que réunir un corps de 38,000 hommes , dans le département des Ardennes , lequel , immédiatement après l'arrangement final des différends belges , sera retiré , et doit maintenant servir de réserve à l'armée du Nord. Cette explication serait rassurante dans toute autre circonstance , mais ne le paraît pas dans le moment actuel ; on élève des objections à l'occupation par des troupes prussiennes du district du Limbourg et du territoire de Venloo , proposé d'abord par la France , et sur laquelle on est entré en négociation.

Des représentations ont été aussi faites contre une mesure qui non seulement décelait un caractère hostile contre le gouvernement des Pays-Bas , mais qui paraissait aussi être dirigée contre les mesures de précaution que la Prusse a prises pour la sûreté de l'Allemagne.

Mais le gouvernement français ne veut pas renoncer à la résolution qu'il a prise et persiste dans la formation d'un corps d'observation dans les Ardennes. Or , comme la prudence commande en cas pareil une conduite analogue , qu'elle exige l'occupation par une puissance neutre , du territoire garanti au roi des Pays-Bas , et qui se trouve encore entre les mains des Belges , afin que plus tard on n'élève pas de nouvelles objections contre des promesses déjà faites , lesquelles objections pourraient amener des complications de la nature la plus grave , et compromettre même l'intégrité de la confédération germanique , relativement au Luxembourg , non-seulement il sera pris de notre côté des mesures pour être à même de repousser toute agression , mais la diète sera

aussi invitée à prendre en considération les moyens propres à garantir la tranquillité de l'Europe et la sécurité des états fédérés. Que tous les gouvernemens fédéraux se montrent empressés d'appuyer les projets bienveillans de notre cabinet , c'est de quoi il n'y a pas lieu de douter , attendu que tout membre individuel de la confédération doit en sentir l'importance et se convaincre que les mouvemens déjà exécutés de notre armée se font plutôt dans l'intérêt-général que dans celui de notre propre pays.

— On écrit de Prusse , que le cabinet de Berlin , modifiant sa conduite sur l'exemple de la Russie , est sur le point de mettre à exécution un nouveau système pour détruire l'esprit national polonais dans le grand-duché de Posen , en empêchant les habitans de ce pays à s'exprimer dans la langue polonaise , et en les forçant d'apprendre l'allemand.

— On écrit de Vienne , le 12 décembre :

« Nous n'avons pas de nouvelles directes d'Anvers. Les affaires belges sont une véritable malédiction pour l'Europe ; et leur funeste influence sur l'état des choses est une leçon terrible. La marche que suivent les chambres en France fait encore espérer le maintien de la paix.

« La majorité des Français paraît s'apercevoir que la guerre est l'expérience la plus dangereuse qu'ils pourraient faire pour la consolidation de leur constitution et de leur tranquillité intérieure. Ils embrassent donc volontiers la voie des négociations aussitôt que cela leur sera permis.

« Le monde est trop intéressé à la conservation du repos et à la réconciliation des esprits , pour ne pas oublier une démarche précipitée et revenir au projet de désarmement général. »

(Gazette Universelle.)

Les journaux anglais , du 20 , sont entièrement consacrés aux nouvelles des élections.

On rapporte que M. Hunt , l'ex-membre de la chambre des communes , désigna du doigt , aux élections de Preston , l'avocat Sager , dans la foule , en s'écriant : *voilà le mouton noir !* aussitôt la populace tomba sur lui et le massacra. Dans la lutte , M. Hunt eut le nez arraché. Le coroner a fait une enquête d'où il résulte que M. Hunt est accusé de « meurtre volontaire » et , en conséquence , il a été arrêté et conduit en prison.

— Voici le résultat des élections anglaises déjà consommées dans les bourgs qui ont conservé leurs anciennes franchises et ceux qui en ont acquis de nouvelles :

Anciens bourgs et villes , 276 députés.	
Réformistes	202
Torys	72
Radicaux	2
Nouveaux bourgs et villes jouissant pour la première fois des droits électoraux , 65.	
Réformistes	53
Torys	5
Radicaux	7

Il ne reste plus à connaître que les élections de comtés. Tout annonce que le gouvernement y conservera l'heureuse prépondérance qu'il a obtenue dans les élections des villes et des bourgs.

— On lit dans le *Court Journal* :

« Le marquis de Palmela n'a point réussi dans le principal objet de sa mission , la reconnaissance de la régence portugaise ; mais l'important avis de la cour d'Espagne qu'on suppose qu'il a reçu à Vigo , a produit , à ce que nous apprenons , un grand effet à la cour , et doit vraisemblablement amener quelque arrangement entre les cabinets de Londres et de Madrid qui rendrait indispensable l'expulsion de don Miguel , et assurerait le trône à dona Maria. La reine d'Espagne a déclaré à notre cour et à celle de France qu'elle ne serait jamais tranquille , tant que les carlistes auront un point d'appui en Portugal , et qu'elle désire le rétablissement d'un gouvernement constitutionnel dans ce pays , pourvu qu'on lui garantisse une alliance étroite et cordiale de ce royaume avec celui d'Espagne. Par suite de cette nouvelle politique , des communications fréquentes ont eu lieu entre les cabinets d'Angleterre et d'Espagne , relativement à la question Portugaise , depuis l'arrivée du marquis de Palmela.

— On a reçu des nouvelles d'Oporto jusqu'au 11 courant. Elles portent uniquement que l'armée constitutionnelle n'a pas éprouvé d'échec.

— Le dernier des signataires de la fameuse déclaration d'indépendance des États-Unis a cessé de vivre. Le vénérable Charles Carroll est mort à Baltimore à un âge très-avancé. Il laisse une fortune considérable à sa nombreuse famille. Né en 1737 , il avait fait ses études au collège de Reims.

## REDDITION DE LA CITADELLE D'ANVERS.

Anvers, 23 décembre, 11 heures et demie du matin.

Le revêtement du rempart du bastion de Tolède, qui se pratique la brèche, s'est écroulé à huit heures ce matin; d'après cet avantage on peut calculer que le jour de Noël est désigné comme jour d'un grand événement.

Ce matin entre 8 et 9 heures, j'ai vu un colonel et un major hollandais, tous deux en écharpe orange, que l'on conduisait au quartier-général à Berchem, et cela par le passe de la ville.

Le feu de la nuit, et jusqu'à 8 heures ce matin, a été violent et bien nourri, depuis cette heure il n'est un peu ralenti.

Les officiers prussiens dont on a tant parlé et qui étaient logés à l'hôtel des Pays-Bas, ont quitté Anvers dans la journée d'hier, il paraît qu'ils ont été effrayés du mauvais accueil qu'ils recevaient partout où ils se présentaient.

F. S. La citadelle vient d'être rendue, les officiers dont je viens de vous parler étaient porteurs de propositions de paix.

Un fort engagement a lieu dans la direction de Lillo.

On est maintenant en arrangement pour la reddition de la citadelle, qui, en envoyant ses parlementaires; a hissé un pavillon blanc.

La canonnade a tout à fait cessé.

P. S. On voit déjà des Français sur les remparts de la citadelle. (Libéral.)

(Correspondance particulière.)

Anvers, 23 décembre.

La nuit a été terrible.

Ce matin, vers huit heures, deux officiers supérieurs hollandais se sont présentés à la planche de l'arsenal brûlé, se disant parlementaires envoyés au maréchal Gérard. L'officier français de garde leur a demandé s'ils étaient munis de pouvoirs pour capituler; que, dans le cas d'une réponse négative, un parlementaire français ayant été repoussé au commencement du siège, il avait ordre de ne point admettre de parlementaire hollandais. L'officier de la citadelle ayant répondu affirmativement, fut admis et conduit à Berchem.

11 heures du matin.

Le feu a cessé des deux côtés. Un estafette annonce au gouverneur de la place que plusieurs bâtiments hollandais remorqués par des bateaux à vapeur veulent remonter l'Escaut. On entend en effet, depuis une heure, une vive canonnade du côté de Lillo.

Midi.

La canonnade, dans le Bas-Escaut, devient plus vive. — L'on aperçoit, de la tour St-André, une masse de Hollandais sur la pointe du bastion de Tolède. Ils paraissent examiner attentivement la brèche. Les Français, de leur côté, se promènent en dehors des tranchées et sur le bord des fossés de la citadelle. — Les curieux inondent les travaux. — La brèche par où les Français devaient monter à l'assaut est de 25 à 30 mètres de largeur. Le mur de revêtement est entièrement détruit.

3 heures après-midi.

J'apprends que les parlementaires sont entrés en ville. On ignore où en sont les négociations.

5 heures du soir.

La capitulation est signée. Les officiers délégués auprès du maréchal Gérard sont retournés à la citadelle.

On dit que le général Chassé demande à évacuer la citadelle ainsi que le lui avait proposé le maréchal Gérard lors des premières sommations; que quant aux forts Lillo et Liefskenshoek, ils ne sont plus sous son commandement, et qu'il ne peut leur donner des ordres. En effet, depuis deux ou trois mois, ces forts sont sous le commandement du lieutenant-colonel Backe.

On dit aussi que la cause qui engage le général Chassé à capituler, c'est que son dernier magasin de provisions de bouche a été brûlé la nuit dernière et qu'il ne lui restait plus de vivres que pour deux ou trois jours.

Nonobstant les négociations entamées, les Français et les Hollandais continuent à réparer leurs pièces et à terminer leurs ouvrages.

Je ne parle pas de la joie des habitans d'Anvers; elle est difficile à décrire.

6 heures du soir.

Le général Castellane doit prendre possession des portes de la citadelle aujourd'hui à neuf heures du soir. Le général Chassé avec la garnison sortira demain à huit heures du matin, pour se rendre sur les derrières de l'armée française jusqu'à la reddition des forts Liefskenshoek et Lillo.

On remarque que les Français ont ouvert leur feu le 4, fête de la Sainte Barbe, patronne de l'artillerie, et que la citadelle a capitulé le 23, fête de Sainte-Victoire, patronne de la France. Les prévisions des soldats Français eux-mêmes sur l'époque probable de la reddition de la citadelle viennent de se réaliser d'une manière remarquable.

### DISTRICT ADMINISTRATIF DE LIÈGE. — Élections.

MM. les électeurs du district administratif de Liège sont invités à se réunir jeudi 3 janvier prochain à neuf heures précises du matin, dans les locaux ci-après indiqués, à l'effet de procéder au choix de deux représentants, par suite de l'annulation de l'élection de Messieurs Kauffman et Marcellis.

A l'Hôtel-de-ville (1<sup>re</sup> section) pour les quartiers du Nord, de l'Est et de l'Ouest de la ville de Liège.

A la salle académique de l'Université (2<sup>e</sup> section) pour le quartier du Sud.

A l'ancienne église de Ste.-Ursule (3<sup>e</sup> section) pour les anciens districts électoraux d'Alleur, de Herstal, Hollogne aux Pierre et Sraing.

Au foyer du théâtre royal (4<sup>e</sup> section), pour les anciens districts de Chénée, Dalhem, Fléron, Louvegnée et pour l'ville de Visé.

Indépendamment du présent avis, MM. les électeurs recevront des lettres de convocation à domicile.

Liège, le 20 décembre 1832.

Le commissaire du district de Liège,  
G. HUBANT.

### VILLE DE LIÈGE. — INCENDIES.

Les bourgmestre et échevins, considérant que la plupart des incendies qui se manifestent dans cette ville, proviennent de l'inobservance de l'article 8 du règlement du 10 mars 1825 portant:

- « Il est enjoint aux boulangers et autres cuisant leur pain chez eux, d'avoir des éteignoirs de fer ou de cuivre pour éteindre leurs brasiers; défense leur est faite de les déposer au grenier, comme aussi de faire construire des soutentes au-dessus des fours, forges ou fourneaux, et de sécher les bois au dessus ou au dessous. »
- « Tous ceux qui auraient actuellement des soutentes au-dessus de leurs fours, forges ou fourneaux, sont tenus de les faire démolir dans le terme d'un mois, à dater de la publication du présent arrêté. »

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle aux habitants l'impérieuse nécessité de se conformer à la disposition de police qui précède.

L'article 24 de l'ordonnance susmentionnée punit les contraventions d'une amende de 10 à 20 fl.

A l'Hôtel-de-ville, le 21 décembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Les pensionnés ci-après nommés, sont invités à se présenter, sans différer, au secrétariat de la régence de Liège:

- MM. Lahaye, Thomas, soldat.
- Demeuse, Jean André, soldat.
- Deporter, Théodore, maréchal des logis.

Il y a urgence.

### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 21 décembre.

Naissances: 2 garçons, 5 filles.

Décès: 4 fille, 2 hommes, savoir: Pierre Maes, âgé de 22 ans, soldat au neuvième régiment, cinquième bataillon, sixième compagnie. — Ferdinand Daniel, âgé de 48 ans, tailleur, rue pierreuse célibataire.

Du 22 décembre. — Naissances: 4 garçons, 3 filles.

Décès: 1 fille, 1 homme, 3 femmes; savoir: Thomas Gilet, âgé de 55 ans, marchand, rue Pont Saint-Nicolas, veuf en 2<sup>e</sup> nocces de Marguerite Calmadrai. — Catherine Dessart, âgée de 86 ans, rue du Verd-Bois, veuve de Joseph Carez. — Marie Joseph Martin, âgée de 71 ans, domestique, fond de l'Empereur. — Agnès Bouba, âgée de 61 ans, journalière, derrière St Pholien, veuve de François Coune.

### THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Lundi 24 décembre, abonnement suspendu, *Fra-Diavolo* ou *l'Hôtelier de Torracino*, opéra en trois actes, suivi par la première représentation de *la Cheminée de 1748*, vaudeville nouveau en un acte. Le spectacle commencera par les *Premières Amours*, vaudeville en un acte.

Mardi 25 décembre, abonnement courant, *Jocunda*, opéra en trois actes, précédé par *l'Homme qui bat sa femme*. Le spectacle sera terminé par les *deux Dîners*.

### ANNONCE DE LIBRAIRIE

RABAIS LES PLUS EXTRAORDINAIRES QU'ON AIT ENCORE ÉTABLIS.

Le sieur CANONGETTE, commissionnaire en librairie, vient d'arriver à Liège avec une magnifique collection d'excellens livres de tous genres, éditions modernes, nouveautés, etc., parmi lesquels on remarque Cloquet, Alibert, Maggrier, Thénard, Say, Noël, Casimir Delavigne, Lamartine, Voltaire, Rousseau, Buffon, Walter-Scott, classiques, jurisprudence, quelques bons livres étrangers, etc., etc., et une infinité d'autres bons ouvrages dont le détail serait trop long; le tout garanti complet. Son magasin est ouvert tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir à l'HOTEL DU GRAND CERF, rue du Dragon d'or; on y trouve le catalogue d'une grande partie de ses ouvrages et beaucoup d'autres livres non catalogués. Le tout aux PRIX FIXES les plus bas possibles. 149

En VENTE chez GUILMARD et Cie.,  
Libraires, rue Vinde d'Île, n° 41.

Une brochure intitulée l'Union et la Constitution. Réponse à un anonyme, par M. F. Tielemans. 146

### ÉTRENNES. — LIBRAIRIE.

Le LANGAGE DES FLEURS par M. L. Aimé Martin, édition augmentée du dictionnaire du Langage des Fleurs, et du Dictionnaire des Plantes, Paris 1833, un volume in-32, figure coloriée, 2 francs.

Le même ouvrage un volume grand in-18 cartonné, 4 figures coloriées, 4 francs. — Chez L. MAHOX, pied du Pont-d'Île, n° 760. 151

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il paraîtra demain un Supplément.

Victor MASSART, Marchand-Bottier, rue des Mineurs, n° 29, a l'honneur d'annoncer qu'on trouve chez lui UN TRES-BEL ASSORTIMENT DE SOULIERS DE DANSE, confectionnés d'après les meilleurs MODÈLES DE PARIS. 97

Au Petit Chaudfontaine à Coronmeuse, on a reçu des PLUMES pour lits et duvets 1<sup>re</sup> qualité.

### VENTE CONSIDÉRABLE DE LIVRES

Pour cause de décès.

Laquelle aura lieu mardi 8 et jeudi 10 janvier et jours suivants s'il y a lieu; à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, cour des hospices, le catalogue se clôturera et se distribuera dans les premiers jours dudit mois. Les personnes qui, ayant des livres à VENDRE, désireraient profiter de cette occasion qui ne manquera pas de réunir beaucoup d'acheteurs, sont prévenues qu'elles n'auront aucun frais de catalogue ni d'annonces à supporter à raison de chaque ouvrage adjugé au delà d'un florin, l'entrepreneur chargé de cette vente prend ces frais à lui, s'étant arrangé avec un imprimeur aussi raisonnable sur son salaire que curieux dans la confection des catalogues.

S'adresser pour la remise des relevés de livres et pour toutes communications, concernant la vente, à la dite salle rue Féronstrée, n° 743.

### ÉTABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE.

Les frères FABRONIUS dont le domicile actuel est rue du Mouton-Blanc, n° 628, à Liège,

Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils lithographient estampes, portraits, caricatures, et tout dessin quelconque: fac similé, cartes astronomiques, géographiques, hydrographiques, généalogiques, cartes d'adresses et de visites, lettres de faire part et lettres de voiture, billets de commerce, prixcourans, annonces; enfin ils se chargent de tout ce qui se rattache à leur art.

Notamment des impressions sur le bois pour tabatières, etc. Ils espèrent, par la bonne exécution de leurs ouvrages et la modicité des prix, mériter la confiance générale.

Au même n° , beau QUARTIER composé de 4 pièces, à LOUER. 152

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

Le lundi 7 janvier 1833, à dix heures du matin, il sera VENDU en hausse publique, au Bosquet de Kinkempois près Bac-en-Pot, la Coupe annuelle du taillis, essence de chêne, âgée de 18 ans, divisée en portions d'environ un bonnier, croissante dans les bois dits de St-Jacques et de St-Laurent, commune d'Angleur; ainsi qu'une grande quantité de marchés de beaux bois blancs de l'avenue au-dessus de Thiernesse. S'adresser pour les renseignements au garde de chasse du château de Kinkempois.

### SEUL DÉPOT DE CHOCOLAT ANGLAIS.

On trouve au n° 32, rue du Pont d'Île, un assortiment complet de toutes sortes de chocolat fabriqués à la mécanique, procédé qui leur donne de la qualité et une modicité de prix qui les font préférés à tous ceux que l'on a fabriqués jusqu'à ce jour, PRIX FIXE DE FABRIQUE.

AU LION



BELGIQUE.

MAGASIN A PRIX FIXE.

En gros et en détail, tenu par COUPRY, établi momentanément chez M. CLUCK, hôtel d'Angleterre, près de la Comédie, à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bimbeloterie, bijouterie fine et fausse, fournitures de bureaux, compotiers et sucriers en cristal; portefeuilles et notes en tous genres, boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles :

Épingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 florins 36 c., boîtes de veilleuse, 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fl.; cirine à cacheter, le demi-kilogramme, 1 fl., pains à cacheter, le demi-kilogramme, 1 fl. mèches de quinquets, 12 douzaines, pour 75 c., la demi bouteille eau de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c., belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique :

Cabarets, pendules et montres, peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques, gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode, réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent, couteaux de table et mouchettes; eaux de Cologne et autres parfumerie ainsi qu'un grand assortiment de Jouets d'enfants.

A VENDRE, RENDRE ou ÉCHANGER une belle et grande MAISON, propre à un rentier, fabricant ou grand négociant, située rue derrière St. Jean Baptiste, n° 735, s'y adresser tous les jours ouvrables

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfants, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfants, bas de laine de France et autres bas de Viganis gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filoselle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfants en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 4 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B.

V° Ant. ANSIAUX, rue Vinave-d'Ile, n° 608, vient de recevoir une grande partie de napolitaines et de mérinos. Son magasin est constamment assorti des articles suivants: flanelles, moltons, futaines, piqués moltonnés, basins, mousseline, percales, schirtings de différentes largeurs, calicots, toute espèce de toiles, linges de table, nappes à thé avec franges et autres, tapis de table, courtepointes en piqué, couvertures en laine, idem en coton, schals à longues franges et autres, foulards, bas en laine, en coton, en soie et en filoselle, gants en soie, en peau, en coton et en fil d'Écosse, eau de Cologne 1<sup>re</sup> qualité.

A PLACER différents CAPITAUX à terme et à rente à 5 et à 4 1/2 pour cent et pour acheter des capitaux et placer sur billets avec bonne signature connue. S'adresser Degrés de Saint-Pierre, n° 17.

Mercredi 26 de ce mois, deux heures de relevée, le sieur Paulus et ses enfants VENDRONT aux enchères publiques en l'étude du notaire PAQUE, une MAISON avec 35 perches de jardin, sise au Ponsay, à Bressoux, commune de Grivegnée, aux conditions que l'on peut voir chez ledit notaire.

VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le notaire DUSART vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, le 26 décembre 1832, à dix heures, une belle et grande maison de commerce, en très-bon état, sise à Liège, au pied du Pont des Arches, n° 968, ayant une issue sur la rue dite Vieux Pont des Arches, construite de manière à pouvoir en faire deux habitations indépendantes et avec des caves immenses inaccessibles aux eaux, etc.

Il y a sécurité pour acquérir et facilité de paiement. S'adresser audit notaire DUSART, dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE ou à LOUER une des TEINTURERIES les mieux achalandées de la ville de Liège, se composant de deux grandes cuves à chaud, trois à froid, cinq chaudières en cuivre, une en étain, pompes, fontaine, etc. S'adresser au notaire BOULANGER.

Houillère de Belle Vue et Bienvenue réunies, à Coronmeuse (Herstal.)

La société a l'honneur de réitérer au public, qu'elle continue l'exploitation de la veine dite Lophayé, qui fournit un chauffage maigre de 1<sup>re</sup> qualité, comme sous le nom de Clutte, qu'elle vend à 5 fls. des Pays-Bas la voiture prise à l'exploitation.

Pour constater l'origine du chargement, les voitures seront accompagnées d'un billet signé du receveur de l'établissement.

Les charretiers jouiront de l'exemption de la barrière de Coronmeuse qui sera pour compte de la société.

S'adresser pour plus amples renseignements à Liège, chez M. D. S. JOIRIS, n° 1109, sur la Batte. A Coronmeuse, chez M. J. L. LALOUX, brasseur, etc.

Lundi 31 décembre 1832, trois heures de relevée, en l'étude, à Liège, du notaire KEPENNE, on exposera en VENTE aux enchères une belle et grande MAISON de campagne, située au centre du vallon de Sclessin, à 3 quarts de lieue de Liège, réunissant tous les agréments et commodités qu'on puisse désirer, avec chapelle, remise, écurie, jardin anglais et potager, entourés de murs bien garnis d'espaliers, un logement de fermier et bâtiments d'exploitation, séparés de la maison de maître, vignoble, terre et prairie; le tout contenant environ trois bonniers et demi métriques. S'adresser au fermier pour voir les objets et audit notaire pour plus ample information.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

En l'étude du notaire DELEXHUY, à Liège, l'on peut surenchérir, jusqu'inclus le 28 décembre 1832, savoir :

D'un 20<sup>e</sup>, une maison portant le n° 248, sise à Liège, au faubourg Ste.-Marguerite, adjugée pour 4709 fls. 60 cents, y compris les charges.

Et d'un 10<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> une maison et jardin, situés à Ans, adjugés au prix de 477 fls 22 cents

2<sup>e</sup> Une autre maison et jardin, au même endroit, vendus pour 335 fls. 47 cents.

Un bon PIANO de rencontre à VENDRE, porte Saint-Léonard, sur les Wallis, n° 642.

Faculté d'acquiescer des BIENS fonds ruraux, par le moyen de surenchère.

Il résulte d'un procès-verbal reçu par Maître Philippe SERVAIS, notaire à Liège, sous la date du 20 décembre 1832, que les immeubles dont la désignation suit, ont été provisoirement adjugés, savoir :

1<sup>o</sup> Les bâtiments d'exploitation de la ferme dite de Goaha, avec le pourprés, d'une contenance de un bonnier métrique 74 perches 36 aunes, au prix de 2010

2<sup>o</sup> Une prairie, dite le pré Gilles Simon, contenant 59 perches 92 aunes. 420

3<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée Halbaustock, contenant 37 perches 5 aunes. 260

4<sup>o</sup> Un verger dit le Grand-Pré, contenant 36 perches 40 aunes. 480

5<sup>o</sup> Une pièce de terre, dite Terre en Bois, d'une contenance de 1 bon mét. 96 perches 18 aunes. 1700

Dans cette dernière somme de 1700 fls., sont compris les capitaux de 3 rentes en nature.

Les biens indiqués sous les 5 n° ci-dessus, sont situés en lieu dit Goaha, commune de Flémalle-Haute.

6<sup>o</sup> Une prairie, située en la même commune, sous les Vignes, et contenant 40 perches 89 aunes. 170

7<sup>o</sup> Une pièce de terre, située en lieu dit Pennes des Monts, commune de Mons, contenant 21 perches 90 aunes. 270

8<sup>o</sup> Une idem, en lieu dit Grand-Trixhe, contenant 2 bonniers 17 perches 43 aunes. 1800

9<sup>o</sup> Une idem, au même endroit, dite Trixhe-Hesbaie, et contenant 2 bon. 38 perches 22 aunes. 1600

10<sup>o</sup> Une idem, en lieu dit Tapéne, de la contenance de 43 perches 59 aunes. 1045

11<sup>o</sup> Une idem, au même lieu, contenant 21 perches 79 aunes. 350

12<sup>o</sup> Une idem, en lieu nommé Loustriche, contenant 13 perches 8 aunes. 210

13<sup>o</sup> Une idem, nommée Trixhe Nifette, contenant 32 perches 69 aunes. 425

14<sup>o</sup> Une idem, appelée Neuf-Pré, d'une contenance de 56 perches 67 aunes. 1400

15<sup>o</sup> Une idem, audit lieu de Loustriche, de 1 bon. 44 perch. 74 aunes. 2560

16<sup>o</sup> Une idem, en lieu nommé Haute-Loustriche, contenant 87 perch. 18 aunes. 1860

17<sup>o</sup> Une idem, à la Voie des Prêtres, contenant 13 perches 8 aunes. 220

Ces dix dernières pièces de terre sont situées en la commune de Flémalle-Grande.

18<sup>o</sup> Une maison, jardin et autres dépendances avec un terrain, dit la Paire. 3313 70

Les capitaux de 5 rentes en argent, grevant cette maison, sont compris dans cette somme de 3313 fls. 70 cents.

19 Une prairie, en lieu nommé Tiloux, contenant 17 perches 48 aunes. 840

20 Et une pièce de terre, au Laveux, d'une contenance de 28 perches 44 aunes. 960

Ces trois derniers articles sont situés en la commune de Jemeppe-sur-Meuse.

Les conditions de la vente dont il s'agit, donnent, aux personnes solvables, le droit de surenchérir tous ou partie de ces immeubles, d'un dixième des prix indiqués; et ce, au moyen d'une déclaration à faire devant ledit notaire SERVAIS; laquelle peut être reçue, jusques et inclus le 27 dudit mois de décembre.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Léonard Mouzon, maître chaudronnier, demeurant rue Pied de Bœuf, n° 696, tendante à obtenir l'autorisation d'établir sur un terrain situé rue Lulay, une forge pour l'exercice de sa profession, et un mouton destiné à frapper des platines, arrêtent :

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux. Les personnes qui croiraient avoir des motifs d'opposition doivent les faire remettre à la régence dans le terme de quinze jours.

Liège, le 19 décembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

A VENDRE DE GRE A GRE.

En l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège:

1<sup>o</sup> Une pièce de terre de la contenance d'un bonnier 9 perches, située au village de Liers, joignant à M. Renard, à Guillaume Maille et à la chaussée.

2<sup>o</sup> Une autre de 61 perches 2 1/2 aunes, sise en lieu dit en Felomé, commune de Liers, joignant à M. Collin, à la Veuve Cloes, etc.

3<sup>o</sup> Une autre de 26 perches 15 aunes, située à l'Arbre Ste.-Barbe, commune de Rocour, joignant aux enfans Jean Massart et aux chemins.

4<sup>o</sup> Une autre, de 17 perches 43 1/2 aunes, sise au même lieu que la précédente, joignant à Messieurs Orban et Jabon,

5<sup>o</sup> Une de 21 perches 80 aunes, située en la commune de Liers, tenant aux Demoiselles Delbrassinne et à Bouffard et Maghin.

6<sup>o</sup> Une de 47 perches 95 aunes, en la commune de Mil-morte, joignant à Thiry Thonnart, Joseph Dargent et Massart.

7<sup>o</sup> Une de 23 perches 98 aunes, sise en lieu dit Manon, commune de Fexhe près Slins, joignant à MM. Renaert et Fraikin.

8<sup>o</sup> Une de 43 perches 59 aunes, en la commune de Liers, en lieu dit Weyke, joignant à MM. Renard, Fouarge, etc.

9<sup>o</sup> Une de 10 perches 89 aunes, en la même commune près d'Fnixhe, tenant à Pierre Leclercq et à Mathieu Antoine.

10<sup>o</sup> Et une autre de 47 perches 4 aunes, sise en la même commune, en lieu dit sur Don, joignant Jean Gerard, la veuve Hubert Watrin, Bertrand Darcis et autres.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 14 déc. — Métalliques, 84 1/2 1/4. — Actions de la banque 1089 1/2

Fonds anglais du 20 décembre. — Consol., 84 1/4 0/0. — Fonds belges, 74 3/4. — Hollandais, 41 3/4.

Bourse de Paris du 21 décembre. — Rentes, 5 p. 100, jouiss. du 22 mars 1830, 98 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du 22 juin, 1830, 68 fr. 70 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 1830, 68 fr. 70 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falcomnet, 81 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 83 0/0. — Emprunt d'Haïti, 0 0/0. — Emprunt romain, 78 5/8. — Emprunt belge 76 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 21 décembre. — Dette active, 39 7/8 00/00, idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort. 00 0/0. — idem 3 1/2 p. 100, 00 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Ho. et Co., 98 93 1/2 0/0, idem ins. gr liv., 00 00/00, idem C. Hamb., 0/0; idem emp. à L., 0 0/000. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 100, 70 3/4. — Métalliques, 82 1/2. — Naples Falc., 75 3/8. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 51 1/8. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/00. — Brésil, 00 0/0. — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 0 00. — Bill. du trésor, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 21 décembre.

Table with columns: Changes, à courts jours, à deux mois, à trois mois. Rows: Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, Hambourg.

Effets publics.

Table with columns: Belgique, Hollande. Rows: Empr. de 10 mill., Empr. de 12 mill., Empr. de 24 mill., Dette active, Oblig. de Entr., Dette active, Oblig. synd., Rent. remb.

Bourse de Bruxelles, du 22 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 101 3/4 A. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 5/8 A. — Emprunt de 24 millions, 75 0/0 0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège

FRANCE.

Paris, le 22 décembre. — Le duc de Broglie s'est rendu ce matin chez le président du conseil où se trouvaient déjà les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse. Pendant la conférence, un ordre du duc de Broglie a invité les deux ministres à se rendre immédiatement au château des Tuileries ; où un conseil de cabinet a eu lieu immédiatement après leur arrivée. Le bruit s'est répandu que des dépêches extraordinaires étaient arrivées du Morbihan et qu'elles avaient donné lieu à la réunion du conseil.

Plusieurs propositions ont été faites tour à tour par la diplomatie relativement aux mesures à prendre après la prise d'Anvers. La Prusse a proposé de laisser les deux nations rivales livrées à elles-mêmes. M. de Broglie a du s'y opposer, et par une note récente il a proposé aux autres puissances de la conférence de faire, après la prise de la citadelle, une nouvelle tentative moitié pacifique moitié coercitive pour contraindre le roi de Hollande à céder sur les principaux points du traité de Londres. L'armée française resterait en Belgique jusqu'à la réponse de S. M. néerlandaise. Si cette réponse était négative, l'armée belge envahirait la Hollande et l'armée française resterait aux environs d'Anvers.

On assure que les cabinets étrangers ont refusé d'accéder à cette proposition, et que le cabinet de Berlin a ajouté que dans tous les cas il faudrait au moins que l'armée française évacuât la Belgique aussitôt après qu'on aurait reçu la réponse du roi Guillaume, que l'occupation prolongée de la Belgique serait d'autant plus contraire aux intérêts de la Prusse et de tous les états de la confédération germanique, que le cabinet de Berlin ne peut pas accéder au désir du ministère français de faire occuper Venloo et le territoire du Limbourg par des troupes prussiennes.

BELGIQUE.

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Berchem, 23 décembre (soir.)

L'événement que je vous faisais pressentir hier est accompli. La citadelle d'Anvers s'est rendue ce matin.

On parle encore, il est vrai, quelques heures s'écouleront sans doute aussi pour régler les formes de l'évacuation et assurer les avantages qui doivent être le résultat de tant de fatigues et de sang répandu, mais la question est jugée.

Dans la matinée deux officiers-supérieurs hollandais ont été conduits au quartier-général par deux officiers du 18<sup>e</sup> de ligne.

Introduits auprès du maréchal, ils lui ont fait connaître que le commandant de la citadelle demandait à capituler.

Quelques instans après, vers dix heures et demie, le feu de la citadelle a cessé, et le nôtre presque aussitôt.

Cependant un dernier et fatal boulet est venu blesser encore un de nos officiers d'artillerie ; à l'instant même le maréchal a envoyé à la citadelle un de ses officiers le capitaine Amelinet pour prévenir de semblables malheurs.

Cependant, les négociations se prolongeaient, et l'on s'aperçut que le général Chassé faisait travailler à ses embrasures. Le commandant Lafontaine partit vers midi pour lui intimer l'ordre de cesser tous travaux, avec d'autant plus d'autorité que nous lui avions donné l'exemple de cette suspension de travaux.

Le colonel Auvray, sous chef d'état-major avait été désigné par le maréchal pour entendre les parlementaires hollandais. La conférence dura jusqu'à trois heures, et dans cet intervalle plusieurs exprès avaient été envoyés à la citadelle.

A cette heure (trois heures) les négociations parurent assez avancées pour que le colonel Auvray pût se rendre lui-même avec les deux officiers hollandais à la citadelle porter les conditions du maréchal. L'acceptation doit être donnée dans le délai, rigoureusement nécessaire, pour que le général Chassé puisse recevoir de La Haye réponse à un courrier qu'il est autorisé à expédier, s'il le croit nécessaire.

Les conditions de cette capitulation, telles qu'elles sont dictées par le maréchal, seront acceptées. Ses dépêches au maréchal Sout, sa correspondance avec Chassé lui-même, en font suffisamment connaître l'esprit ; et chacun peut juger que leur exécution sera un pas immense vers la complète pacification de l'Europe.

Il est quatre heures et le colonel Auvray n'est pas de retour encore. On voit sur les parapets déchirés de la citadelle tous les soldats hollandais dont l'attitude et les gestes semblent exprimer le plus vif désir de quitter leur prison ; on le conçoit sans peine quand on entend le récit que font les officiers qui sont entrés aujourd'hui dans la citadelle, de l'état digne de pitié dans lequel l'ont mise tant de boulets, de bombes et d'obus lancés par nos batteries.

De la rive gauche de l'Escaut, le 22 décembre.

Hier le général Sébastiani a de nouveau examiné la position du Doel.

Le même jour, dans la soirée, les Hollandais ont mis le feu à deux grandes et deux petites fermes, situées sur la digue qui sépare le petit Doel du polder de Sainte-Anna. Deux de ces fermes étaient abandonnées temporairement, à cause de la coupure qu'ils ont faite à la digue du polder de Ste Anna qui est inondé.

Ces quatre fermes se trouvaient sous le canon du fort de Liefkenshoek, en sorte qu'il eût été impossible d'empêcher ces incendies par la force. C'est à l'aide de canots et de chaloupes, qu'ils ont fait passer au fort Liefkenshoek par les polders, que les Hollandais sont parvenus à incendier les demeures des habitans dont je viens de parler. (Union.)

REDDITION DE LA CITADELLE D'ANVERS.

Le général Chassé et sa garnison prisonniers de guerre.

NOUVELLE OFFICIELLE.

Nous recevons ce matin par estafette l'importante nouvelle qui suit :

Grand quartier-général de Berchem, 23 décembre, 10 heures du soir.

M. le maréchal Gérard, après avoir pris l'avis du conseil appelé à examiner les propositions du général Chassé, les avait expressément rejetées, et par M. le colonel Auvray, en avait envoyé d'autres, qui, sans modification aucune, devaient être acceptées par le général Chassé, s'il voulait éviter les rigueurs de l'assaut.

M. le colonel Auvray, était parti à 3 heures pour la citadelle, et n'était pas encore de retour à neuf heures et demie, lorsque M. le maréchal dépêcha un de ses aide-de-camp pour Anvers, afin de savoir ce qui se passait. A la sortie de la porte de Malines cet aide-de-camp rencontra M. Auvray et son escorte, ils se rendirent au grand galop au quartier-général.

Une estafette a été expédiée à Paris sur-le-champ pour porter cette nouvelle. M. le colonel Berthois aide-de-camp du roi des Français a attendu l'expédition des pièces pour se rendre à Paris.

Il y avait eu hier 22, une mutinerie dans la citadelle. C'est cette circonstance jointe à l'incendie du magasin de vivres qui a déterminé le général Chassé à se rendre. L'heure de l'entrée des Français dans la citadelle n'est pas encore fixée ;

mais le 61<sup>e</sup> régiment bivouaque dans la pépinière de Berchem attendant le moment d'aller occuper la forteresse.

Depuis plus de deux heures on entend une très-vive canonnade sur les deux rives de l'Escaut. On sait au quartier-général que la flotte hollandaise a remonté l'Escaut malgré les batteries françaises. L'horizon en feu, prouve qu'il y a un violent incendie sur le fleuve, il acquiert à chaque instant plus d'intensité au milieu de fortes détonations.

Onze heures et demie

Sur la route, la réverbération de l'incendie nous éclaire encore. (Courrier belge.)

Voici un résumé de la capitulation signée il y a une heure, et vous pouvez le considérer comme exact :

La garnison déposera les armes sur les glacis ; Elle sera prisonnière de guerre jusqu'à la reddition des forts de Lillo et de Liefkenshoek ; Les forts de Burght, d'Anstruwel et la Tête-de-Flandre seront immédiatement évacués ;

Ce soir à 6 heures, la porte de la citadelle donnant sur l'esplanade et celle de la demi-lune seront occupées par nos troupes (Union.)

On lit dans le *Phare d'Anvers* du 24 décembre :

Hier au soir à neuf heures un violent incendie éclairait tout l'horizon du côté de la tête de Flandre. Quelques détonations qui se sont fait entendre ont bientôt appris que les Hollandais avaient mis le feu à leurs canonniers. Ces bâtimens au nombre de douze ainsi que le bateau à vapeur le *Chassé* ont été détruits. Deux d'entre eux ont coulé bas ; l'un d'eux a sauté vers deux heures avec une violente commotion qui s'est fait sentir en ville.

On assure que les Hollandais ont tenté hier un débarquement du côté des forts de la Flandre, mais qu'ils ont été repoussés avec perte. C'est de là que proviendraient les nombreuses décharges d'artillerie entendues hier dans cette direction.

Une canonnière profitant de l'obscurité avait voulu fuir la nuit dernière. Arrivée au fort Philippe le feu des Français la força à se rendre. Il y avait à bord une trentaine d'hommes, la plupart officiers. Le commandant de la flottille M. Koopman et la caisse militaire s'y trouvaient aussi. Tout a été pris et transporté au quartier-général du général Achard à Eekeren.

Ces prisonniers ont été amenés en ville à une heure, escortés par des Français. Une affluence considérable de monde les suivait.

Depuis ce matin, les compagnies d'élite du 2<sup>m</sup> et du 65<sup>m</sup> des Français occupent les portes de la citadelle, on les aperçoit distinctement de la ville.

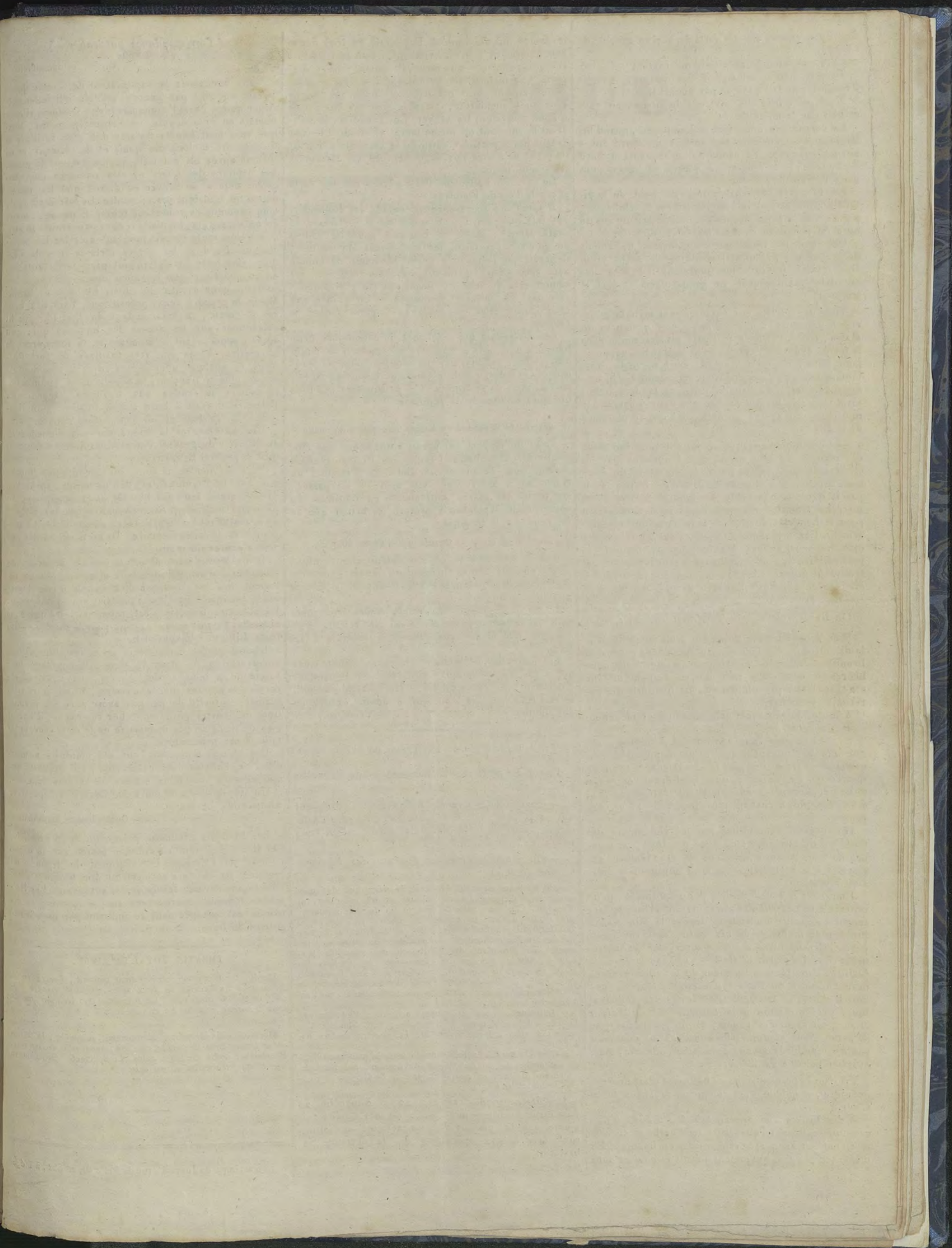
On assure que l'on attend des nouvelles de La Haye, pour faire dépendre le renvoi des prisonniers de la reddition des forts de long de l'Escaut. Cette nouvelle paraît peu fondée depuis que l'on a vu que Chassé a fait détruire la flottille et avait sans doute perdu toute perspective de se retirer avec son matériel.

A dix heures les Hollandais étaient encore l'arme au bras ; des troupes belges sont prêtes à se rendre à la citadelle au premier commandement.

L'affluence des curieux est considérable, on a peine surtout à arrêter les flots du peuple qui se précipitent vers la porte de Malines. L'allégresse est générale, nous ne pourrions en donner qu'une faible idée.

Depuis ce matin le drapeau hollandais ne flotte plus à la citadelle. Jusqu'à présent les Français n'occupent encore de la forteresse que la demi-lune qui donne sur la ville. Le pavillon hollan-

*[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the leaf. The text is arranged in several columns and is too light to transcribe accurately.]*



dans flotte encore sur les forts de la rive gauche de l'Escaut.

Le roi est attendu en ville d'un instant à l'autre. Tout le monde est étonné des ouvrages que les Français ont fait presque par enchantement.

Tous les arbres des environs de St-Laurent sont criblés par la mitraille.

La canonnière était fort endommagée, quand les Français s'en sont emparée, le fort du Nord lui a envoyé 16 coups de canon, il se trouvait à bord 30 hommes et 2 officiers 5 pièces de canon dont deux faiblement encloués.

Les Français tiennent la tête du pont de la citadelle; on attend la réponse du roi de Hollande, pour savoir si la garnison sera prisonnière de guerre ou si la reddition de tous les forts aura lieu.

On vient de transporter les blessés hollandais de la citadelle à l'hôpital militaire de cette ville. Des soldats français les portaient; d'autres les escortaient. Un piquet de gendarmerie suivait le transport.

Voici deux traits qui caractérisent bien la générosité française: aujourd'hui, vers 7 heures du matin, une vivandière française est descendue dans le fossé, ayant de l'eau jusqu'au dessus des genoux, pour porter un verre d'eau-de-vie à un soldat hollandais exténué, qui implorait son secours. Un mineur est descendu dans le fossé de la demi-lune, vis-à-vis de la lunette St-Laurent pour présenter la moitié de son pain à un hollandais qui se plaignait de la faim.

— Les autorités françaises font le plus bel éloge des preuves de zèle et de talent données par les officiers de santé belges, sous la direction du docteur Seutin, aux blessés de l'armée française. Il paraît que dans sa visite à l'hôpital d'Anvers, le maréchal Gérard a vivement exprimé sa satisfaction pour le bon état du service et la tenue de l'établissement. Les praticiens français citent de très belles opérations faites par des chirurgiens belges, et particulièrement par le docteur Seutin, qu'on retrouve à Anvers en 1832 comme on le voyait à Malines en 1830 et à Louvain en 1831.

On lit dans le *Journal d'Anvers* du 24 :

Hier à neuf heures du matin, on entendit dans la direction de Lillo une forte canonnade; mais le brouillard empêcha de rien découvrir. Vers onze heures la canonnade redoubla de vigueur et elle était soutenue par un feu de mousquetterie qui paraissait approcher.

A midi, la mousquetterie diminua et la canonnade s'éloigna.

A deux heures tout avait cessé, lorsque, par une horizon un peu clair, on a pu distinguer que les navires de guerre n'avaient fait aucun mouvement en avant; que la frégate *Eurydice* avait même pris une position rétrograde, et était mouillé beaucoup plus bas qu'il y a trois jours.

On apprend aujourd'hui que les Hollandais ont tenté un débarquement du côté du Doel, au nombre de 2000 hommes, et qu'ils ont été vivement repoussés à la bayonnette par les Français de la division Sébastiani.

Hier soir, à neuf heures, un bâtiment qu'on croyait être le *Petit Mercure*, navire aviso, appartenant à l'escadre hollandaise devant la ville voulut profiter de la marée de nuit pour s'esquiver inaperçu. Cependant il a été découvert par les sentinelles qui bordaient la rivière, et il en a reçu la fusillade dans toute la longueur de la ville. Arrivée devant le fort du Nord, plusieurs coups de canon à mitraille ont été tirés sur cette embarcation; parvenu enfin à la hauteur de la *Maison Bleue*, cet aviso s'est rendu, dit-on, sous une grêle de balles. Nous saurons sans doute s'il ne contenait pas quelque fonds ou des personnes, officiers, etc., qui cherchaient à s'échapper.

PS. Nous apprenons que ce bâtiment était une canonnière, et qu'elle s'est rendue au capitaine belge Claes.

A dix heures, on aperçut le feu à bord d'une canonnière devant l'ouverture de Burcht et successivement on vit quatre canonnières en flammes. En même temps celles qui étaient devant la ville et dans

le polder ont été coulées. Il y avait en tout douze canonnières et il n'en existe plus une seule. Ainsi l'escadre ennemie qui menaçait notre ville a disparu. Ces forteresses flottantes qui depuis si longtemps étaient pour nos habitans un objet de terreur sont englouties, sacrifiées par les Hollandais qui ne pouvaient les sauver. Les Français, en délivrant le sol, ont en même temps affranchi l'Escaut devant notre port. La chute de la citadelle a détruit l'escadre et toutes nos angoisses ont été terminées d'un seul coup.

Le pavillon hollandais flotte encore sur les forts et sur la Tête de Flandres.

D'après des renseignements exacts les Hollandais ont fait hier matin une sortie de la forteresse de Liefkenshoek; mais les Français sous les ordres du général Sébastiani les ont forcés de rentrer; il paraît que l'ennemi a perdu beaucoup de monde dans cette affaire qu'on dit avoir été très-vive, les canonnières voulant s'y mêler ont été très-maltraitées par les batteries françaises et on assure que cinq d'entre elles ont descendu la rivière pour se réparer.

Les Hollandais qui montaient la canonnière prise hier ont été faits prisonniers et conduits ce matin à Berchem, escortés par des troupes belges et françaises. On assurait que le capitaine Koopman en fait partie, mais on se trompe. Ces prisonniers ont reçu quelques insultes de la populace.

Anvers, 24 décembre, 6 heures trois quarts du matin.

Voici un rapport qui paraît authentique sur l'incendie des canonnières: toutes les 12 ont tenté le passage pour retourner en Hollande, le fort du Nord les a fondroyées, une seule a pu passer, six parmi les autres sont encore en flammes. Le commandant Koopman a préféré les brûler que de les rendre à la Belgique.

Onze heures et demie du matin.

Les 12 canonnières ont été détruites cette nuit, elles ont été toutes brûlées ou coulées à fond. Dans cette destruction le bateau à vapeur le *Chassé* se trouve compris.

La garnison prisonnière restera encore trois jours dans la citadelle, en attendant le retour d'un courrier que le maréchal Gérard a expédié à La Haye.

Le maréchal est furieux contre le vandalisme qui a été exercé la nuit dernière. Le commandant Koopman, lui sera, dit-on, livré, à supposer qu'il se soit échappé. C'est lui qui a donné l'ordre de destruction. (Libéral.)

LIÈGE, LE 25 DÉCEMBRE.

Le roi est parti hier à onze heures de Bruxelles pour Anvers.

— Onze courriers venant d'Anvers et se dirigeant soit vers Paris, soit vers Londres, soit vers l'Allemagne, sont passés à Bruxelles entre une et trois heures de l'après-midi.

— On a communiqué au *Journal des Flandres* la note suivante :

« Ce n'est pas en vertu de l'état de siège que des poursuites sont dirigées contre l'éditeur et les rédacteurs de *Messageur*. C'est par suite de l'article 65 du code militaire, qui attrait devant un conseil de guerre en campagne tous individus, militaires ou non, se trouvant à l'armée ou dans un cantonnement à proximité de l'ennemi, inventant ou répandant des bruits ou des nouvelles tendant à séduire, tromper ou décourager les troupes. Un grand nombre de numéros du *Messageur* sont incriminés de ce chef; la ville de Gand, siège du quartier-général de la 6<sup>e</sup> division, faisant partie du territoire occupé par l'armée belge.

« L'instruction est en pleine activité: l'éditeur van Loocke a déjà subi deux interrogatoires; MM. Steven et Couvreur ont aussi été interrogés; M. Froment ne tardera pas à l'être.

« C'est M. Barafin, auditeur militaire de la province, chargé par arrêté du roi du 10 octobre dernier, des fonctions d'auditeur militaire en campagne près la 6<sup>e</sup> division, qui dirige l'instruction. »

Le *Messageur* des samedi 22 et dimanche 23 décembre confirme une partie de ces détails: il ajoute que la plupart de ces articles incriminés sont relatifs aux opérations de la division Sébastiani.

(Correspondance particulière.)

Anvers, 24 décembre.

Vous connaissez la capitulation de Chassé qu'elle ne soit pas encore publiée officiellement. Ainsi que je vous l'annonçais hier, le même silence régnait en ville depuis 10 heures du matin, lorsque vers neuf heures du soir une vive fusillade se fit entendre le long des quais et de l'Escaut et un instant après on entendit quelques coups de canon. Les habitans des quais et des environs commençaient déjà à se sauver en disant que les canonnières ne voulaient pas se rendre. Le fait était vrai, cinq canonnières voulurent tenter le passage; mais, en entendant la fusillade, elles n'osèrent se risquer. Une seule réussit pourtant à éviter les batteries du Nord et les autres forts le long de l'Escaut. Ces forts ne s'attendant pas à cette tentative, ne purent tirer que quelques coups qui cependant suffirent pour avertir les forts Philippe et Sainte-Marie de prendre leurs précautions. Vers dix heures et demie, le commandant du fort Philippe fit échelonner sur les digues des hommes qui peu après, apercevant la canonnière, la sommèrent de se rendre. Après une vive fusillade du fort Philippe et quelques pourparlers entre le commandant et un officier français, le commandant vint à terre et déclara se rendre aux Français et non aux Belges. Il y avait à bord trente hommes, un lieutenant de vaisseau et un aspirant de marine.

Les matelots et le lieutenant ont été conduits au quartier du général Voïrol. L'aspirant a été conduit au général Sébastiani.

Vers dix heures du soir, on entendit des hurra à la Tête de Flandres, et, peu de temps, après l'on vit un grand feu qui bientôt se renouvelant en plusieurs endroits, fit reconnaître que les Hollandais mettaient le feu à leurs canonnières. Ce matin, elles brûlaient encore. Ils en firent sauter une vers 2 heures du matin.

Il ne leur reste plus que deux allées. Les Hollandais sont toujours à la citadelle, ils occupent tous les postes à l'exception d'une demi-lune occupée par les Français sur l'esplanade. L'état-major français s'est rendu aujourd'hui à la citadelle. On dit qu'on négocie pour la reddition des forts Lillo et Liefkenshoek.

L'équipage des canonnières est arrivé aujourd'hui à Anvers; sur la place de Meer, la populace leur a jeté de la boue et des pierres; ils n'étaient escortés que par des maréchaussées; on ne peut trop blâmer l'autorité de ne pas avoir pris les précautions nécessaires pour empêcher ces excès, d'autant plus qu'il n'était pas nécessaire de faire traverser la ville à ces prisonniers.

Des blessés hollandais ont été conduits aujourd'hui à l'hôpital de cette ville, ils étaient accompagnés d'une forte escorte de soldats français.

Un aide-de-camp du maréchal Gérard est parti ce matin pour La Haye.

Quatre heures après-midi.

Les Français prennent possession de la citadelle. Les Hollandais sont en colonne serrée sur la digue le long de l'Escaut. Un régiment de ligne, un régiment de mineurs et environ 400 hommes d'artillerie, de l'armée française, les entourent. Les Hollandais déposent leurs armes sur les glacis; la citadelle est occupée dans ce moment par le 25<sup>e</sup> régiment de ligne.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Mardi, 25 décembre, abonnement courant, *Louise ou la Réparation*, vaudeville en deux actes, précédé par le *Mignon*, opéra en trois actes. Le spectacle sera terminé par les *deux Divorces*, vaudeville en un acte.

Mercredi, 26 décembre, abonnement suspendu, la 2<sup>e</sup> représentation de la *Cheminée de 1748*, vaudeville en un acte. *Beniowski*, opéra en trois actes. Le spectacle commencera par *Ketty*, vaudeville en un acte.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.